



VILLE DE VAL-D'OR

ÉLECTION GÉNÉRALE
2 novembre 2025

Formulaire de recrutement du personnel électoral

À retourner dûment rempli avant le vendredi 3 octobre 2025.

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____
(n°) (rue) (Ville) (code postal)

Téléphone : résidence : (____) _____ Travail /cell : (____) _____

Courriel : _____

Date de naissance : _____ N.A.S. : _____

EXPÉRIENCE PERTINENTE À UNE ÉLECTION

Année	Poste / fonction occupé	Au :	municipal	provincial	fédéral
_____	_____		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
_____	_____		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
_____	_____		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
_____	_____		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
_____	_____		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

EMPLOI DÉSIRÉ

Bureau de vote par anticipation – Dimanche le 26 octobre 2025

_____ Scrutateur(trice)
_____ Secrétaire
_____ Membre de la table de vérification de l'identité de l'électeur
_____ Préposé(e) à l'information et au maintien de l'ordre (PRIMO)

Bureau de vote de la présidente d'élection – Vendredi le 24 octobre 2025

_____ Scrutateur(trice)
_____ Secrétaire
_____ Membre de la table de vérification de l'identité de l'électeur

Bureau de vote ordinaire – Dimanche le 2 novembre 2025

_____ Scrutateur(trice)
_____ Secrétaire
_____ Membre de la table de vérification de l'identité de l'électeur
_____ Préposé(e) à l'information et au maintien de l'ordre (PRIMO)

Veuillez prendre note que la rémunération est la suivante selon le poste occupé :

Scrutateur(trice)	20,13\$/heure
Secrétaire	19,32\$/heure
Primo	20,13\$/heure
Membre de la table de vérification	19,32\$/heure

La Ville défrayera également le coût d'un souper à chaque journée.

FORMATION

Vous devez assister à l'une des séances de formation suivantes prévues :

Pour les scrutateurs(trices) et les secrétaires : le mardi 14 octobre 2025, à 18 h au Théâtre Télébec;

Pour les membres de la table de vérification et les PRIMOS : le mercredi 15 octobre 2025, à 18 h au Théâtre Télébec.

Un montant de 30,00 \$ vous sera versé pour cette formation, à laquelle vous devez **obligatoirement** participer.

RÉFÉRENCE

Avez-vous déjà travaillé pour la Ville, à un poste autre que dans le cadre d'une élection?

oui ___ non ___

Si oui : année(s) : _____ poste occupé : _____

Avez-vous une restriction physique (ex : vue, ouïe, mobilité réduite)?

Si c'est le cas, il est important de nous le faire savoir afin de s'assurer que votre poste de travail soit adapté à votre condition.

DÉNONCIATION DE PARENTÉ AVEC UN(E) CANDIDAT(E) / ACTIVITÉ PARTISANE

Tout au long du présent processus électoral, je m'engage à dénoncer sans délai à la présidente d'élection, tout lien de parenté que je pourrais avoir avec l'un(e) ou l'autre des candidat(e)s à la présente élection afin d'éviter toute situation de conflit d'intérêts ou d'apparence de conflit d'intérêts.

Advenant mon embauche, je reconnais que je dois m'abstenir de participer à toute activité de nature partisane, susceptible de porter atteinte à ma capacité d'exercer mes fonctions avec loyauté et impartialité.

SIGNATURE

Je déclare que les renseignements fournis dans ce formulaire sont véridiques et je comprends qu'une fausse déclaration peut entraîner le rejet de ma candidature ou mon renvoi, le cas échéant.

Signature : _____ Date : _____

RÉSERVÉ AU BUREAU DE LA PRÉSIDENTE D'ÉLECTION

Le formulaire doit être retourné, soit : par courriel, par la poste ou déposé au bureau du Service du greffe à l'adresse ci-dessous mentionnée, et ce, au plus tard le 3 octobre 2025.

Pour toute question, n'hésitez pas à communiquer avec Mme Sophie Authier, secrétaire d'élection, au 855, 2^e Avenue, Val-d'Or (Québec) J9P 1W8, tél. : 819-824-9613, poste 2224 ou par courriel au sophie.authier@ville.valdor.qc.ca

Les personnes engagées pour travailler les jours de vote doivent prévoir d'aller voter, soit lors du vote au bureau de la présidente d'élection, soit lors du vote anticipé. Elles ne pourront pas quitter leur poste pour le faire pendant que des électeurs attendent sur place pour exercer leur droit de vote.